

Comment gérer l'après ?

Dans les semaines qui suivent la disparition du défunt, il est nécessaire de régulariser la situation auprès de différents organismes tels que les organismes de protection sociale (sécurité sociale, caisses de retraite, etc.).

Plusieurs questions peuvent également survenir (bénéfice de la pension de réversion, perception de rentes et capitaux du défunt en cas de décès, etc.) ainsi que **les délais pour assurer ces démarches**.

Fichier des comptes bancaires (Ficoba)

Le fichier national des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) liste tous les comptes bancaires ouverts en France : comptes courants, comptes d'épargne, comptes-titres, etc. Ficoba liste également les coffres-forts loués en France.

Vous voulez vérifier les informations listées dans le fichier ? Nous vous expliquons qui peut y accéder, comment en faire la demande et quelle démarche vous devez respecter pour rectifier les informations du fichier.

Que contient le fichier Ficoba ?

Le fichier Ficoba liste tous les comptes bancaires ouverts en France : comptes courants, [comptes d'épargne](#) (particuliers), comptes-titres, etc.

Ficoba liste aussi les coffres-forts loués en France.

Il indique les opérations d'ouverture, de modification et de clôture d'un compte, en précisant les informations suivantes :

- › Nom et adresse de la banque qui gère le compte
- › Identité du ou des titulaires
- › Caractéristiques essentielles du compte (numéro, type de compte, etc.)
- › Date et nature de l'opération déclarée (ouverture, clôture, modification)

Il n'indique pas les opérations effectuées et le solde des comptes.

Les informations sont conservées pendant toute la durée de vie du compte et 10 ans après sa clôture.

Le fichier est renseigné et actualisé par les banques.

Vous ne pouvez pas vous opposer à l'inscription de vos comptes dans le Ficoba.

Qui peut avoir accès au fichier Ficoba ?

Les personnes suivantes peuvent avoir accès au fichier :

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/deces/comment-gerer-lapres?xml=F2233&cHash=5c756eccb30add0a9c0062d0b5aac0d3?>

- › Titulaire du compte
- › Son [curateur](#) (particuliers) ou son [tuteur](#) (particuliers)
- › Un de ses héritiers

D'autres personnes et organismes ont également accès au Ficoba. Il s'agit notamment de l'administration fiscale, des officiers de police judiciaire, de certains juges, des notaires en charge d'une succession, des commissaires de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire) et de certains agents de la Caf.

Comment demander l'accès au fichier Ficoba ?

La demande d'accès est gratuite.

Les procédures d'accès sont différentes selon la personne à qui appartient le compte bancaire concerné par la demande.

Compte bancaire à votre nom

Vous devez adresser votre demande à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Vous pouvez faire votre demande en ligne :

Vous pouvez aussi adresser votre demande par écrit à la cellule du droit d'accès indirect de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Vous devez joindre à votre courrier un justificatif d'identité.

Où s'adresser ?

Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

Par courrier

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris cedex 07

La CNIL ne reçoit pas le public et n'assure aucun renseignement sur place.

Par téléphone

+33 1 53 73 22 22

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Renseignements juridiques ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Par courriel

Accès au [formulaire de contact](#)

- › [Faire une demande d'accès au Ficoba](#) - Téléservice

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/deces/comment-gerer-lapres?xml=F2233&cHash=5c756eccb30add0a9c0062d0b5aac0d3?>

Compte bancaire d'un de vos enfants mineurs

Cela concerne par exemple la demande des parents pour le compte bancaire d'un enfant ou d'un avocat pour le compte bancaire d'un client.

Vous devez adresser votre demande à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Vous pouvez faire votre demande en ligne :

Vous pouvez aussi adresser votre demande par courrier à la cellule du droit d'accès indirect de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Vous devez joindre à votre courrier un justificatif d'identité.

Où s'adresser ?

Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

Par courrier

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris cedex 07

La CNIL ne reçoit pas le public et n'assure aucun renseignement sur place.

Par téléphone

+33 1 53 73 22 22

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Renseignements juridiques ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Par courriel

Accès au [formulaire de contact](#)

> [Faire une demande d'accès au Ficoba](#) - Téléservice

Compte bancaire d'une personne qui vous a mandaté spécialement pour accéder à ses données

Vous devez adresser votre demande à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Vous pouvez faire votre demande en ligne :

Vous pouvez aussi adresser votre demande par courrier à la cellule du droit d'accès indirect de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Vous devez joindre à votre courrier un justificatif d'identité.

Où s'adresser ?

Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

Par courrier

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris cedex 07

La CNIL ne reçoit pas le public et n'assure aucun renseignement sur place.

Par téléphone

+33 1 53 73 22 22

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Renseignements juridiques ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Par courriel

Accès au [formulaire de contact](#)

> [Faire une demande d'accès au Ficoba](#) - Téléservice

Compte bancaire d'une autre personne

Cela concerne notamment la demande pour le compte bancaire d'une personne décédée dont vous êtes l'héritier. Cela concerne aussi la demande pour le compte bancaire d'une personne protégée que vous représentez (tutelle, curatelle, pupille de l'Etat).

Vous devez adresser votre demande par écrit au Centre national de traitement FBFV. Vous devez joindre à votre courrier une copie de l'acte de décès, un justificatif de votre identité et un document prouvant que vous êtes héritier.

Où s'adresser ?

Centre national de traitement FBFV

Par courrier

BP 31

77421 Marne-La-Vallée Cedex 02

Comment demander la rectification des informations du fichier Ficoba ?

Si les données transmises sont fausses, vous pouvez exercer votre [droit de rectification](#) (particuliers). Pour cela, vous devez transmettre à la banque concernée les documents nécessaires à la rectification (par exemple : acte de décès du titulaire du compte).

▼ Ou s'adresser ?

Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

Par courrier

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris cedex 07

La CNIL ne reçoit pas le public et n'assure aucun renseignement sur place.

Par téléphone

+33 1 53 73 22 22

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Renseignements juridiques ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h.

Par courriel

Accès au [formulaire de contact](#)

Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

Centre national de traitement FBFV

Par courrier

BP 31

77421 Marne-La-Vallée Cedex 02

Pour en savoir plus

- › [Demander une vérification sur le Ficoba](#)
Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)
- › [Fichier des comptes bancaires et assimilés](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- › [Ficoba](#)
Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/deces/comment-gerer-lapres?xml=F2233&cHash=5c756eccb30add0a9c0062d0b5aac0d3?>

Références

- › [Code général des impôts : articles 1649 A à 1649 AC](#)
Transmission des informations bancaires aux services fiscaux
- › [Livre des procédures fiscales : articles L148 à L151-B](#)
Dérogations au profit des officiers ministériels (article L151-B)
- › [Arrêté du 14 juin 1982 relatif au fichier des comptes bancaires](#)

Questions - Réponses

- › [Que devient un compte bancaire en cas de décès ? \(particuliers\)](#)

CONTACT



DÉMARCHES

Service accueil - Formalités administratives - Cimetières

Mairie d'Uzès
1, place du Duché

30700 Uzès

📞 0466034848

✉ etat.civil@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)